Mairie d'AUBY



Lancement Réalisation du Mensuel et de divers documents de communication Décision n° 2024/201/MP

Publié le 6 décembre 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-18 et L2122-22 relatifs aux compétences du Maire ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit sur la ligne budgétaire n°6236;

Considérant le DCE relatif au marché « Réalisation du Mensuel et de divers documents de communication »

Considérant que ce marché est divisé en 3 lots :

Lot 1 - Impression, façonnage, livraison - magazine mensuel - carte de vœux et autres publications dont le montant est estimé à 68 800.00 € HT.

Lot 2 - Agrandissement d'images (impression, façonnage, livraison), reprographie, numérisation de documents, plans dont le montant est estimé à $6.433.00 \in HT$.

Lot 3 - impression de panneaux d'immobilier, de chantier, et d'autorisation d'urbanisme dont le montant est estimé à 1 000.00 € HT.

Considérant que le montant total du marché est estimé à 76 233.00 € HT

Considérant qu'au moment de la rédaction des conditions du présent marché, l'administration n'est pas en mesure de définir avec précision les quantités de fournitures dont elle aura besoin ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure adaptée ;

Le Maire,

Décide

Article 1

D'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et le montant estimé du marché « Réalisation du Mensuel et des divers documents de communication », établis par le Service marchés publics. Les conditions sont fixées comme prévu dans les documents du marché.

Article 2

De choisir la procédure adaptée comme procédure du marché.

Article 3

De compléter et d'envoyer l'avis de marché